



## C.d.i. vérification de certains points avant signature

Par **Majenka**, le **16/10/2010** à **18:01**

Bonjour,

Mon ami a reçu par mail son C.D.I.  
Il doit le rendre signé lundi ou mardi au plus tard.  
Le souci c'est que beaucoup de points semblent obscurs ...

Je viens à vous pour me dire si ce contrat est légal avant qu'il s'engage.

Nous aurions bien pris RDV auprès d'une permanence juridique mais le temps presse et personne n'est joignable le week-end.

Merci d'avance pour toutes vos précieuses informations!

MajenKa.

Par **julius**, le **17/10/2010** à **12:13**

Bonjour,

Dans la limite de mes possibilités , merci de me communiquer votre mail sur ma messagerie privé afin que je puisse vous répondre et recevoir la copie de votre contrat.

(Sous toute réserve de disponibilité)